

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 17 FEVRIER 2025 A 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 3 février 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, , Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, , M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Claude SAINTONGE ; M. Pierre COLOMBET ; Mme Alexandra MALISSEN

ABSENTS : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN; Mme Sylvie CARON-DESPRES

POUVOIRS : Pierre COLOMBET donne pouvoir à Christian SANSONNET

Jean-Claude SAINTONGE donne pouvoir à Maurice LEBOUTET

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves DESBORDES

- Le procès-verbal du Conseil municipal du 25 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.
- Le Maire donne lecture à l'assemblée des devis signés depuis le 24 novembre 2024.

Dossier n°1 : Adoption du compte financier unique (anciennement compte administratif)

Le Maire propose Zohra ANTARI en tant que présidente de séance.

Zohar ANTARI explique que suite au passage en nomenclature M 57, le Compte Administratif a été remplacé par le Compte Financier Unique regroupant les anciens Comptes de Gestion et Comptes Administratifs en un seul document qu'elle présente ce jour.

Arnaud BROUSSAUD demande pourquoi le niveau de la DGF communale est bien en dessous de la moyenne des DGF du département, de la région et du pays.

Le Maire lui répond la DGF a été calculée à l'époque en fonction des entreprises présentes sur le territoire et en fonction des revenus des habitants. La commune étant considérée comme « riche » au sens fiscal du terme, la DGF a été réduite en conséquence. Cette situation avait déjà fait l'objet d'un courrier de dénonciation au ministre concerné, il y a quelques années, mais sans succès.

Christian SANSONNET demande pourquoi la Capacité d'Autofinancement de la commune baisse légèrement cette année.

Le Maire lui répond que les données présentées datent de 2023 et que le calcul est réalisé par le Service de Gestion Comptable. Un complément d'information sur ce point sera communiqué prochainement.

Zohra ANTARI constate que le résultat de l'exercice de fonctionnement est le plus bas qu'elle ait présenté depuis le début de la mandature.

Le Maire précise que c'est également le plus bas depuis le début de ses mandats de maire il y a 24 ans. Il ajoute que ce résultat s'explique par le recrutement d'un Directeur des Services Techniques qui a redynamisé le service et qui a eu besoin de matériels supplémentaires pour cela.

Sophie BAZO ajoute qu'elle est quand même soulagée de ce résultat qui n'était pas gagné en début d'année en matière de frais d'énergie et de personnel. Elle salue le travail rigoureux au quotidien par les services pour trouver des pistes d'économies.

Christian SANSONNET rejoint les propos tenus par Sophie BAZO. Il ajoute que la commune a connu une aisance financière par le passé qui n'est plus d'actualité du fait de la baisse des dotations. Il encourage les futures équipes en responsabilité à prendre en considération la situation et à en tirer les enseignements pour l'avenir en agissant à la fois sur les dépenses et sur les recettes.

Gilles ROQUES souligne que l'embauche du DST a remobilisé l'équipe et que le service rendu à la population s'en est trouvé grandement amélioré.

Le document est disponible sur le site de la Mairie.

Mr Le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

Le compte financier unique est adopté à l'unanimité.

Mr Le Maire reprend la présidence de séance et remercie les services administratifs et Zohra Antari pour le travail réalisé sur ce dossier.

Dossier n°2 : Affectation des résultats 2024 sur le BP 2025

Zohra Antari présente le résultat de la section de fonctionnement qui doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier n°3 : Autorisation d'achat d'une maison dans le centre bourg.

Le Maire présente le projet d'achat d'une maison en centre-bourg afin de créer une réserve foncière pour faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé à l'avenir.

Lisa RODRIGUES demande si l'achat de la maison remet en cause l'aménagement du parking derrière l'immeuble des papetiers en construction.

Le Maire répond que l'achat de la maison ne remet pas en cause le projet.

Arnaud BROUSSAUD demande si la maison est vide de tout occupant.

Le Maire répond que c'est le cas.

Isabelle GAUD demande si les parcelles voisines sont propriétés de la commune.

Le Maire répond que la parcelle 54 est propriété de la commune et que la parcelle 58 est propriété de particuliers.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier n°4 : Intégration dans le domaine public de la parcelle AT 217.

Le Maire présente le projet d'intégration au domaine public de la parcelle AT 217 sur laquelle la rue Jean Moulin a été élargie.

Christian SANSONNET demande s'il reste des terrains à vendre dans ce lotissement.

Le Maire répond qu'il reste des terrains et que le propriétaire les vend au fur et à mesure de ses possibilités de construction.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier n°5 : Autorisation de la cession de la parcelle AP 232 rue du Cramouloux.

Le Maire présente le projet de cession de la parcelle AP 232 qui avait été déclassée du domaine public lors d'un précédent conseil municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier n°6 : Autorisation de la cession de la parcelle AH 113 dans le cadre de l'opération Odhac avenue de la Vienne.

Mr Le Maire présente le projet de cession de la parcelle AH 113 d'une superficie de 6 m2 au profit de l'Odhac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier n°7 : Validation du report des ZAENR sur la cartographie unique de la DDT

Le Maire passe la parole à Sophie BAZO qui présente le projet de validation du report des ZAENR sur la cartographie unique de la DDT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier n°8 : Organisation du temps scolaire pour la période sept 2025- juin 2028.

Sophie Bazo rappelle que le rythme scolaire réglementaire est de 4,5 jours par semaine et que la commune doit renouveler la demande de dérogation de rythme à 4 jours tous les 3 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier n°9 : Autorisation de recours au service missions temporaires proposé par le Centre de Gestion de la Haute Vienne.

Le Maire présente le projet de convention permettant de recourir au service « Missions temporaires » du Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

Christian SANSONNET demande si des agents en congés annuels peuvent être remplacés par ce biais.

Le Maire répond que c'est tout à fait possible mais que la commune n'y aura recours qu'en cas de remplacement d'arrêts maladies et que si la commune n'a trouvé personne pour le poste par ses propres moyens car le recours à cette convention coûtera 6 % de frais sur le salaire de la personne recrutée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier n°10 : Autorisation de signature du contrat de Protection Sociale Complémentaire volet Prévoyance.

Le Maire rappelle que la commune doit obligatoirement participer à la Protection Sociale Complémentaire volet Prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2025 pour les agents. Il propose de signer le contrat proposé par Groupama, assureur historique de la commune.

La participation de la commune sera de 50 % sur le montant cotisé réellement par l'agent.

L'adhésion au contrat par les agents est facultative sur l'année 2024 et sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 (évolution réglementaire).

Le montant de la cotisation sera prélevé directement sur le traitement de l'agent.

Sur 2024, les agents souhaitant garder leur ancien contrat seront libres de le faire mais ne percevront plus de participation employeur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier n°11 : Autorisation de signature du mandat au CDG pour la Protection Sociale Complémentaire volet Santé.

Dans le prolongement de la délibération précédente, le Maire expose que la commune sera obligée de participer à la Protection Sociale Complémentaire volet Santé à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le Centre de Gestion de la Haute-Vienne propose, comme l'année précédente, de centraliser les besoins des communes et de monter un appel d'offre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier n°12 : Augmentation des plafonds IFSE.

Le Maire présente la proposition d'augmentation des plafonds IFSE pour les agents dépendant du service administratif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier n°13 : Répartition charges 2024 pour cabinet paramédical.

Le Maire rappelle que les factures d'électricité, les factures d'eau et les factures d'ordures ménagères du cabinet paramédical sont réglées par la commune et font l'objet d'une refacturation aux locataires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier n°14 : Adhésion ATEC pour compétence Eau et Assainissement

Le Maire propose de signer l'adhésion à la compétence Eau et Assainissement de l'Atec afin de pouvoir bénéficier de leur expertise dans le cadre du montage du Schéma Directeur des Eaux Pluviales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

-Questions diverses.

Jean-Yves DESBORDES demande si le recensement est fini. Aucune indication à ce jour, à noter que 45 familles n'ont pas souhaité répondre au questionnaire.

Jean-Yves DESBORDES demande si une réception sera organisée en l'honneur du titre de championne de France d'une habitante de la commune. La question sera soumise au Bureau municipal ultérieurement.

Maëva MUNOZ annonce les élections du Conseil Municipal des Jeunes pour le vendredi 14 mars 2025.

Isabelle GAUD demande si la municipalité a fait un don à titre privé à la commune de Pédralba. Le Maire répond qu'un don a été fait sous forme d'aide de première urgence avec la livraison d'un camion de bouteille d'eau potable pour la somme de 6 300 € (voté au CM du 25 novembre 2024). Le montant total des dons récoltés se monte, ce jour, à 28 500 €.

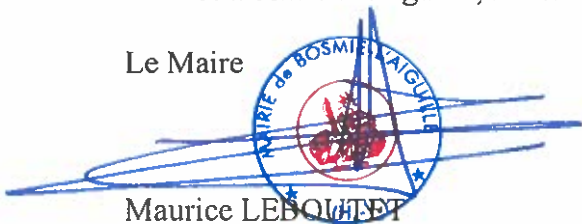
Isabelle GAUD demande quelles dispositions seront prises pour pallier au problème de stationnement dans le centre-bourg. Le Maire répond que des panneaux d'indication ont été installés pour y remédier.

Le Maire annonce que le Dr Pauline REY commencera ses consultations à la salle Boulou à compter du lundi 3 mars et que les rendez-vous peuvent être pris dès à présent sur Doctolib.

Mr Le Maire remercie les participants et lève la séance à 20h30.

A Bosmie-L'Aiguille, le 27/02/2025

Le Maire



Maurice LESQUET

Le secrétaire de séance

Mr Jean-Yves DESBORDES

